



## multiples accusations 1 an après les faits

Par **Arnault70**, le **08/07/2009** à **12:15**

Bonjour, rnRécemment, les gendarmes sont venus a mon domicile pour une convocation, les faits sont les suivants : rnUn an auparavant, un gendarme (seul et non en service) aurait suivi ma voiture aux alentours de Strasbourg (200km de chez moi), avec 2 jeunes a son bord, ces deux derniers était soit disant en train de boire (y compris le conducteur), faire des queues de poisson a 2 voitures en dépassant à un endroit non autorisé, je n'ai aucun souvenir de ceci, cependant je n'ai jamais conduit de ma vie en état d'ébriété, et encore moins bu en conduisant, j'ai toujours fait très attention sur la route, et pour preuve, à 22 ans aujourd'hui, après 4 ans de conduite de scooter et 4 ans de voiture, jamais un seul accident, et une seule contravention de 11€ pour stationnement gênant. rnEt le pire est que je ne sait plus exactement ou je me trouvait ce jour ci et qu'il se pourrait même que je me soit trouvé aux alentours de Strasbourg ces jour-ci, mais je suis absolument sur de ne pas avoir fait ce qu'on me reproche, je n'aime pas les sensations fortes ni la vitesse, ce serai vraiment une première dans ma vie si j'avait fait ce genre de choses et je m'en souviendrait. rnJe n'ait aucune idée de mes droits pour ce genre d'affaire, mais ait vraiment besoin d'aide, mon métier m'imposant mon permis de conduire, je suis complètement dépassé par ce qu'il m'arrive. rnPourriez vous s'il vous plait m'indiquer la marche à suivre pour ce genre d'affaire ainsi que les risques encourus, on me reproche, mise en danger de la vie d'autrui, conduite sous l'emprise d'alcool, dépassement non autorisé, vitesse excessive. rnMerci d'avance, j'ai vraiment besoin de vous. rnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **08/07/2009** à **14:44**

Bonjour, rn rnAvez-vous la possibilité de vous faire assister d'un avocat ? Si oui, allez-y ensemble.

Par **Arnault70**, le **08/07/2009 à 14:54**

Je n'ai pas vraiment les moyens de me faire assister par un avocat, mais sur votre site partenaire, un intervenant m'a conseillé de citer l' Art 121-3, du code de la route, en mentionnant que depuis le temps, je ne me souvenait plus à qui j'aurais prêté ma voiture, d'autant plus que c'est exactement ce qui s'est passé.rnQue pensez vous de ça ? Seriez-vous optimiste ?rnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **08/07/2009 à 15:31**

Si vous n'avez pas les moyens de vous faire assister par un avocat, vous pouvez demander l'aide juridictionnelle, totale ou partiel, auprès du greffe de votre tribunal.

Par **Arnault70**, le **08/07/2009 à 15:46**

Le fait est que je n'ai pas encore été convoqué au tribunal, ni même à la gendarmerie, la voiture étant au nom de mon père, c'est lui qui a été convoqué au poste, je devrais l'être très prochainement, et je ne sais pas du tout quoi dire pour éviter d'être accusé à tort, je n'ai jamais été confronté à la justice de ma vie, je sais cependant qu'ils vont essayer de me faire avouer (ils ont même essayé avec mon père).rnJe désire juste quelques conseils pour éviter de perdre mon travail pour rien, merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **08/07/2009 à 18:46**

Et votre père n'a pas pris d'avocat ?

Par **Arnault70**, le **09/07/2009 à 08:46**

Non pas encore, il se renseigne pour l'instant pour savoir si il peut être inquiété par cette affaire